



POST TENERAS EVE

## ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une nouvelle artère sur la commune de Genève, section Petit-Saconnex

Du 26 février 1965

## LE CONSEIL D'ÉTAT

vu le préavis favorable du Conseil administratif de la Ville de Genève en date du 19 février 1965;

vu le préavis favorable du service des Archives d'Etat;

vu la demande de l'Institut National Genevois de donner une rue François Ruchon à Genève;

vu le préavis favorable de la division de l'urbanisme;

vu le règlement sur la désignation des artères du 9 octobre 1931,

## ARRÊTÉ :

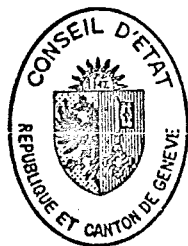
Il est donné le nom de rue François Ruchon à l'artère nouvelle reliant la rue des Charmilles 38 à la rue de Lyon 67.

Cette nouvelle dénomination entre immédiatement en vigueur.

\*\*\*

## Communiqué à :

Travaux 4 ex.  
Police 2 ex.  
Sautier 1 ex.



Certifié conforme,  
Le chancelier d'Etat :

*J. Galland*